

Paris, le 3 septembre 2021

**Assemblée générale extraordinaire
de SOS MÉDECINS FRANCE**

Motion adoptée le 3 septembre 2021

1/ L'analyse

Depuis plus de 15 ans, SOS MÉDECINS FRANCE fait le regrettable constat que les moyens alloués à la visite à domicile sont insuffisants au regard des besoins des Français et du vieillissement de la population.

A titre d'exemples, la majoration de déplacement (MD) de 10€ en journée n'a pas évolué depuis 15 ans ainsi que l'indemnité de déplacement de 3,5€ pour les visites le soir et le week-end.

La conséquence principale de cette démonétisation de la visite est un désengagement croissant des médecins généralistes de cette pratique, ce qui :

- Accroît l'engorgement des urgences hospitalières,
- Rend plus difficile le recrutement de médecins pour réaliser des gardes,
- Accélère la perte du savoir-faire de la médecine de ville,
- Met en péril la pérennité de la visite.

Le Conseil d'administration de SOS MÉDECINS FRANCE qui s'est réuni en urgence le 4 août dernier a fait le triste constat que l'avenant n°9, signé en juillet par les syndicats MG France, Avenir Spé-le Bloc, CSMF et l'Assurance maladie :

- Écarte des bénéficiaires les médecins du réseau SOS MÉDECINS qui pratiquent la visite 365j/365 et 24h/24.
- Affecte une dotation à la visite à domicile qui est insuffisante pour maintenir sa pratique sur l'ensemble du territoire national.

2/ Les revendications

L'Assemblée générale extraordinaire de SOS MÉDECINS France, réunie ce 3 septembre 2021, **exige la revalorisation des visites pour pouvoir répondre aux besoins croissants des Français et maintenir l'existence de cet acte en France et demande :**

1. La pérennisation et l'extension de la cotation VG+MD+MU (*qui avait été mise en place pendant la crise Covid dans les Ehpad*) pour les visites effectuées dans un délai de 4 heures ainsi que l'indemnité de déplacement unique, quel que soit l'horaire, portée à la valeur de la majoration de déplacement (MD).
2. L'intégration des médecins SOS MÉDECINS dans les bénéficiaires de l'avenant n°9 notamment pour la visite longue.

3/ En conséquence

L'Assemblée générale extraordinaire réunie ce 3 septembre **a décidé les actions de mobilisation nationale et locale renouvelables et progressives suivantes :**

1. La Fédération appelle à une journée nationale (24h) de mobilisation avec arrêt total de l'activité de SOS MÉDECINS sur l'ensemble du territoire, renouvelable selon l'évolution du dossier visite à domicile.
2. La Fédération appelle l'ensemble de ses associations à réaliser des actions locales spécifiques, telles que l'arrêt des visites « institutionnelles » (SAMU, SAS, EHPAD, certificats de décès, GAV, IPM...), suspension partielle d'activité en continuité ou/et en PDSA...
3. La Fédération se laisse aussi la possibilité de suspendre la transmission des données de l'activité SOS MÉDECINS FRANCE à Santé Publique France si nécessaire.

Dr Jean-Christophe Masseron
Président

Dr Serge Smadja
Secrétaire général

